

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie (Assureur) : Chubb European Group SE - Tour Carpe Diem, 31, Place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 Courbevoie, France

Chubb European Group SE entreprise d'assurance immatriculée en France sous le numéro d'identification 450 327 374 RCS Nanterre, régie par le Code des Assurances ; est agréée et supervisée par l'ACPR.

Produit : Assurance Annulation uniquement Transavia

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle, consultable en ligne sur www.transavia.com

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance Voyage couvre le détenteur d'un billet d'avion en cas d'annulation de son voyage, sous réserve des conditions, limites et exclusions du contrat d'assurance.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des garanties sont soumis à des plafonds, lesquels figurent dans le tableau des garanties prévus dans les conditions générales.

✓ Annulation - le montant du billet

Cette police verse des indemnités, conformément aux conditions générales, dans le cas où vous :

- Devez interrompre ou annuler votre voyage avant qu'il ne commence en raison de problèmes de santé graves et imprévus vous affectant ou affectant les personnes voyageant avec vous ;

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les personnes domiciliées fiscalement en dehors de la France métropolitaine
- ✗ Les conditions médicales préexistantes qui ont été diagnostiquées, traitées ou ont nécessité un traitement hospitalier ou ambulatoire à tout moment avant la réservation de votre voyage ou le début de l'assurance, si celui-ci est ultérieur.
- ✗ Cette police ne fournit aucune couverture pour les frais médicaux et le rapatriement.
- ✗ Les activités de loisirs et sports non répertoriés dans les Conditions générales
- ✗ Les voyages professionnels impliquant des travaux manuels de toute nature
- ✗ Les voyages impliquant des sports d'hiver ou des croisières
- ✗ Au titre de l'Annulation : la décision de ne pas voyager, l'absence de passeport à jour, du visa ou permis nécessaire.
- ✗ Les voyages dans des régions classées en "orange" ou "rouge" sur le site www.diplomatie.gouv.fr par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de la France au moment de la réservation du voyage et/ou du départ .
- ✗ Les voyages pour un traitement médical, dentaire ou esthétique
- ✗ Tout sinistre qui entraînerait une violation des résolutions de l'ONU ou des sanctions commerciales ou économiques ou d'autres lois de l'UE de la France, du Royaume-Uni ou des États-Unis.
- ✗ Les vols annulés par Transavia ne sont pas couverts.
- ✗ Les frais que vous avez encourus en raison de restrictions ou de réglementations de voyage imposées par le gouvernement d'un pays.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Sont exclus les sinistres :

- ! Causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré
- ! Dus à la consommation excessive ou abusive d'alcool ou de drogues.
- ! Résultants de l'annulation de votre voyage par le voyageur, l'agent de voyage ou le fournisseur de transport ou d'hébergement, ou à la suite des réglementations restrictives imposées par les autorités de tout pays.
- ! Les sinistres résultant d'une défaillance financière d'un voyageur, d'un agent de voyage ou d'un autre opérateur.

Principales restrictions :

- ! Une franchise de 50 € par personne s'applique pour la garantie interruption du voyage
- ! Pour la garantie annulation une franchise de 10 % du montant du sinistre s'applique
- ! Les enfants doivent voyager avec un adulte

La liste complète des exclusions figure aux conditions générales.



Où suis-je couvert ?

- ✓ Europe/Monde entier (sauf Cuba) en fonction de la destination que vous nous avez indiquée lors de la souscription de cette police. La zone de couverture du voyage est indiquée sur votre certificat d'assurance.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de suspension des garanties, de résiliation ou de nullité du contrat

• Avant le commencement de mon contrat d'assurance

- Toutes les personnes assurées par le présent Contrat doivent être domiciliées fiscalement en France et se trouver en France au moment de la souscription du contrat d'assurance.
- Réceptionner les conditions générales et en prendre connaissance.

• Pendant la vie de mon contrat d'assurance

- Vous devez fournir, à vos frais, les informations, preuves et reçus que nous pouvons raisonnablement exiger, y compris les certificats médicaux signés par un médecin, les procès-verbaux de police et autres rapports suite à un sinistre.
- Vous devez prendre les mesures habituelles et raisonnables nécessaires pour vous protéger contre les pertes, dommages, accidents, blessures ou maladies.

• En cas de sinistre

Prendre immédiatement les mesures de sauvegarde nécessaires afin de limiter l'importance du sinistre

Déclarer tout sinistre dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter du moment de sa connaissance :

- En ligne (le plus simple et le plus rapide) sur : <https://emea.studio.chubb.com/myaccount/fr/default/travel/default/fr-FR>
- Par Courrier à Chubb European Group SE - Service Indemnités Assurances de Personnes, La Tour Carpe Diem, 31 place des Corolles, Esplanade Nord - 92419 Courbevoie Cedex
- Par email à : AHdeclaration@chubb.com;

Tous les documents médicaux doivent être adressés sous pli confidentiel à l'attention du Médecin Conseil.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation, sous forme de prime unique, est due à la réservation du voyage et payable sur le site internet de Transavia par tout moyen de paiement utilisé lors de la réservation du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie annulation prend effet à la date de réservation du voyage ou au début de la période d'assurance si elle est postérieure, et expire le jour de votre départ en voyage. Les autres garanties produiront leurs effets aux dates indiquées sur votre certificat d'assurance correspondant aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par Transavia (soit du jour du départ en voyage jusqu'au jour du retour de voyage).

En cas d'un voyage aller simple : les garanties prennent fin dans les 24h suivant le départ en voyage.



Comment puis-je résilier le contrat ?

- Pour la renonciation : vous pouvez, dans les 30 jours calendaires qui suivent votre souscription renoncer à celle-ci et obtenir le remboursement intégral de la prime déjà versée dans un délai de 30 jours, sous réserve que votre contrat n'a pas été intégralement exécuté ou que vous n'avez pas expressément demandé l'indemnisation d'un Sinistre au cours de cette période, en adressant une lettre à : Chubb European Group SE, Service client, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92419 Courbevoie Cedex.